



PRÉFET
DES ARDENNES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
départementale
des territoires

**Plan de Prévention du
Risque inondation
Agglomération Rethéloise**
**Cartographie réglementaire
Commune de Sault-lès-Rethel
Planche n°2**

Légende

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone naturelle
- Zone arrière digue
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de l'Aisne
- AB Section cadastrale

Vo pour être annexé à mon arrêté
N° 2022 - 08 Du 15/02/2022
A Charleville-Mézières, le 15/02/2022
Le préfet des Ardennes

Alan BUROQUET